



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

9.8. OBJET : IMIO - Assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2022 - Mandats de vote

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu sa délibération du 3 juin 2013 portant décision d'adhésion de la Ville d'ANDENNE à l'Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle, en abrégé IMIO, et de souscription d'une part B avec apport de 3,71 euros en numéraire ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales d'IMIO durant la mandature 2018-2024, à savoir en l'occurrence MM. Sandrine CRUSPIN, Kévin GOOSSENS, Damien LOUIS, Christian MATTART et Jawad TAFRATA, Conseillers communaux ;

Vu le courrier du 25 octobre 2022 d'IMIO annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le mardi 13 décembre 2022, à 18h00, dans les locaux du Business Village Ecolys by Actibel, avenue d'Ecolys, 2 à 5020 SUARLEE (NAMUR) ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale, lequel est établi comme suit :

1. *Présentation des nouveaux produits et tarifs,*
2. *Point sur le plan stratégique 2020-2022,*
3. *Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2023,*
4. *Nomination de Madame Sophie KEYMOLEN au poste d'administrateur représentant les provinces.*

Vu la documentation relative à ces points, téléchargeable sur le site de l'intercommunale ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1er

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2022 :

1. Présentation des nouveaux produits et services

Résultat du vote : 27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

2. Point sur le plan stratégique 2020-2022

Résultat du vote : 27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

3. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2023

Résultat du vote : 27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

4. Nomination de Madame Sophie KEYMOLEN au poste d'administrateur représentant les provinces

Résultat du vote : 27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 13 décembre 2022, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 13 décembre 2022 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle, rue Léon Morel, n°1 à 5032 ISNES, ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre faisant fonction,

Vincent SAMPAOLI

